

Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 janvier 2025

Le Conseil Municipal de Villerville s'est réuni le samedi 11 janvier 2025 à 10h00 en séance publique sous la Présidence de M Michel MARESCOT, Maire.

Présents : M Michel DABOUT, Mme Corinne DROUEN, Mme Catherine FILIPOV, Mme Catherine LEFEBVRE, Mme Emmanuelle MELLLOT-KRISTY, Mme Sophie NGUYEN VAN MAI, M Didier PAPELOUX, M Vincent VANDERSTUYF.

Excusés : Mme Sophie DIERRE donne pouvoir à Mme Catherine FILIPOV, M Éric ESTRIER donne pouvoir à M Michel MARESCOT, Mme Anne JOSEPH donne pouvoir à Mme Emmanuelle MELLLOT-KRISTY, M Germain LELARGE.

Quorum : 7

Secrétaire de séance : M Vincent VANDERSTUYF.

1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 21/12/2024 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Stationnement et horodateurs : tarifs 2025

Suite à la commission stationnement du 05/12/2024, il est proposé :

a) Dates du stationnement payant :

Du samedi 05 avril (début vacances de pâques) au dimanche 02 novembre 2025 (fin des vacances de la toussaint).

b) Maintenir les tarifs en 2025 de 09h00 à 19h00

- 1h :2€
- 2h :3€
- 3h :4€
- 4h :6€
- 5h :7€
- 6h :9€
- Au-delà forfait journalier 10€

Sauf le montant du forfait post stationnement (FPS) qui va passer de 25€ à 30€.

c) Même tarifs vacanciers qu'en 2024 : ticket délivré exclusivement aux horodateurs ou via l'application dématérialisée de date à date :

- 7 jours : 45€
- 14 jours : 60€

d) Modifier les tarifs des Villervillais :

a) Résidents principaux :

1er véhicule gratuit

2nd véhicule : 1 sticker contre le règlement de 50€

Sur présentation de la copie de la carte grise et le haut de page de la première page d'avis d'imposition 2024.

b) Résidents secondaires (2 stickers maximum) :

1^{er} véhicule : 1 sticker contre le règlement de 50€.

2nd véhicule : 1 sticker contre le règlement de 50€

Sur présentation de la copie de la carte grise et le haut de page de la première page de l'avis de la taxe d'habitation 2024.

Pour les personnes (RP et RS) qui viennent d'emménager sur la commune et qui n'ont pas encore reçu d'avis d'impôt ou d'avis de taxe d'habitation : possibilité d'obtenir une carte de stationnement en fournissant un acte notarié ou un bail de location.

e) Modifier les tarifs des commerçants (local sur la commune) :

1^{ère} sticker à 100€ par commerce pour toute la période payante.

A partir du 2nd sticker, 25€/mois (aucun prorata). Sur présentation de la copie de la carte grise.

f) Gratuité

- Gratuité maintenue pour l'ADMR, les accompagnateurs(trices) du bus scolaire et l'infirmière de Villerville (indications sur le pare-brise).
- Gratuité du parking en herbe lors du vide-grenier du 14/07 et pour la fête de la mer.

g) Voies piétonnes

- Rue des Bains du samedi 05 avril (début vacances de Pâques) au dimanche 02 novembre 2025 (fin des vacances de la Toussaint).
- Rue du Maréchal Foch du samedi 05 avril (début vacances de Pâques) au dimanche 15 septembre 2025.

Le conseil municipal autorise, par 10 voix pour et 2 abstentions, des membres présents ou représentés, les tarifs et les modalités pour le stationnement 2025 énoncées ci-dessus.

3) Révision de loyers (baux commerciaux)

Il est proposé de réviser les loyers des baux commerciaux :

- EURL 7ème art selon le 4ème trimestre de l'ILC : +1,12% soit 950€06
- Salon de coiffure DESVAUX selon le 2nd trimestre de l'ILC : +1,15% soit 689€57
- SNC LBY le Café Français selon le 3ème trimestre de l'ILC : +1,15% soit 1 005€42
- Maroquerie RAULT selon le 3ème trimestre de l'ILC : +1,15% soit 437€67

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés, les révisions de ces 4 baux commerciaux.

4) Vidéoprotection

L'entreprise SPIE propose 2 devis :

- Fourniture et pose de 5 caméras avec support et licence genetec
 - 2 caméras lecture de plaques à l'église,
 - 1 caméra panoramique place des Fossés Vieux,
 - 1 caméra panoramique place du docteur Philippe

- 1 caméra panoramique et 1 pour la webcam avec réalisation de la liaison en pied de mât en béton massif au cercle nautique pour un montant de 16 050,00€ HT soit 19 260,00€ TTC.
- Fourniture de 2 bornes radio pour un montant de 2 500,00€ HT soit 3 000,00€ TTC.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés, la signature du devis de :

- Fourniture et pose de 5 caméras avec support et licence genetec pour un montant de 16 050,00€ HT soit 19 260,00€ TTC.
- Fourniture de 2 bornes radio pour un montant de 2 500,00€ HT soit 3 000,00€ TTC sous réserve que ces 2 bornes soient nécessaires, et notamment après une étude précise sur la vocation du bâtiment communal individuel de la rue des Poilus.

5) Achat d'1 véhicule pour le service technique

Le Renault Master ne va pas passer le prochain contrôle technique. Il est donc nécessaire de racheter un nouveau véhicule avec une benne pour faciliter le travail du personnel technique.

Après avoir sollicité plusieurs garages ou sociétés spécialisées, l'entreprise GTA 14 propose un Ford transit 2T CCB diesel (7CV) avec une benne pour un montant de 27 656,76 TTC, déduction faite de la reprise du Renault master de 1 000€.

Le conseil municipal autorise, par 11 voix pour et une voix contre, des membres présents ou représentés, la signature du devis de l'entreprise GTA 14 pour un Ford transit 2T CCB diesel pour un montant de 27 656,76 TTC déduction faite de la reprise du Renault master de 1 000€.

6) Mairie : devis de sécurisation

Suite au cambriolage de la mairie, après celui de l'Agence Postale Communale, des restaurants du Paquebot et le Bistro Fleuri, des devis ont été demandés pour sécuriser le bâtiment « mairie » :

Après étude des différents devis, le Conseil décide de changer les 3 fenêtres du rez-de-chaussée de la mairie.

La miroiterie KAP propose la fourniture et la pose de 3 fenêtres 2 vantaux ouverture à la française dont 1 vantail oscillo-battant, coloris blanc, double vitrage sécurisé feuilleté, 4 renvois anti-dégondables avec gâche de sécurité et support à roulette inox, pour un montant de 5 155,47€ HT soit 5 671,02€ TTC.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés, la signature du devis de la miroiterie KAP pour un montant de 5 155,47€ HT soit 5 671,02€ TTC.

Le Conseil demande que notre compagnie d'assurances, la SMACL, soit informée de cette sécurisation.

Le Secrétaire de séance
M Vincent VANDERSTUYF



Le Maire
Michel MARESCOT

